

**PLAN DE COURS – URB 1117
AUTOMNE 2020
CADRES INSTITUTIONNELS**

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT
ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

Chargé de cours : M^e Marc-André LeChasseur (marc-andre.lechasseur@umontreal.ca)

Lundi de 9h00 à 12h00

Mode d'enseignement du cours : [Enseignement entièrement à distance/en ligne \(EL\)](#)

Logiciel : **Zoom**

Description :

Contexte institutionnel et juridique de l'aménagement et de l'urbanisme. Compétences législatives et politiques gouvernementales. Institutions municipales, locales et régionales. Évolution et réforme.

Remarque :

Explorer les cadres institutionnels de la pratique de l'aménagement et de l'urbanisme et le partage des responsabilités qui leur est associé. Comprendre les impacts sur cette pratique de l'évolution et des réformes de ces cadres institutionnels.

Objectifs spécifiques du cours :

Ce cours vise à :

- comprendre l'organisation et le fonctionnement du système municipal québécois;
- acquérir une connaissance de son développement au cours de l'histoire;
- connaître les principales lois encadrant les municipalités, leur aménagement et leur développement territorial;
- connaître les divers intervenants dans l'organisation et le fonctionnement du système municipal québécois;
- distinguer les dimensions politiques, juridiques et administratives de la municipalité;
- se familiariser avec les principales sources documentaires pertinentes.

Références bibliographiques :

- ✓ JurisClasseur, Droit Municipal (URB1117) VE2017, LexisNexis;
- ✓ Marc-André LeChasseur, *Zonage et urbanisme en droit canadien*, Montréal, Wilson et Lafleur, 2016 (non obligatoire);
- ✓ Version administrative de chaque loi indiquée au calendrier des cours retrouvé sur Studium;
- ✓ Documents indiqués au calendrier des cours retrouvé sur Studium.

Modalités d'évaluation :

- ✓ Examen numéro 1 : 50 points (durée : 1 heure) – **le 9 novembre**
- ✓ Examen numéro 2 : 50 points (durée : 1 heure) – **le 21 décembre**

AVIS IMPORTANTS

ACCÈS AU CAMPUS

L'accès au campus est strictement limité à des activités en présidentiel très précises. Si vous devez vous rendre au pavillon de la Faculté de l'aménagement ou ailleurs sur le campus pour participer à une des activités en présentiel prévues dans vos cours, plusieurs directives s'appliquent, notamment :

1. Il est de **votre responsabilité et votre obligation** de procéder à une auto-évaluation de votre état de santé **avant** de vous déplacer.
2. Il est **obligatoire de porter un couvre-visage** dans tous les espaces intérieurs des campus de l'Université de Montréal.
3. **Apportez votre bouteille d'eau**. Si vous la remplissez à une fontaine, lavez-vous les mains après chaque remplissage.
4. Nous vous recommandons **d'apporter votre propre bouteille de solution hydroalcoolique et des lingettes de désinfection**.

Toute l'information relative à la COVID-19 diffusée à l'intention de la **communauté étudiante** de l'UdeM se trouve sur le site [info COVID-19](#) . D'autres informations relatives au retour sur le campus sont aussi disponibles sur ce site. L'information est mise à jour régulièrement.

INTÉGRITÉ, FRAUDE ET PLAGIAT

Pour prévenir les conséquences du plagiat, l'Université met à la disposition deS étudiants sur le site <http://www.integrite.umontreal.ca/> de l'information, des réflexions, des conseils pratiques et des références portant sur l'intégrité, la fraude et le plagiat.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiants en situation d'handicap, dont des mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE) <http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm>.

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

La période allouée à l'évaluation de l'enseignement en ligne est prévue du 16 novembre au 4 décembre 2020. Cette information sera confirmée au cours du trimestre.

Programme d'activités :

14 septembre : Présentation du cours. Information générale et ressources. Lecture de la législation.

Évolution de l'aménagement de la société québécoise et introduction à l'organisation du territoire québécois.

- ✓ L'historique des institutions municipales au Québec tant sous le régime français que sous le régime britannique. La naissance et l'établissement des premières institutions municipales au Québec – la corporation municipale locale et la corporation municipale régionale. Évolution du régime législatif. Survol de l'organisation municipale de 2015.

21 septembre : Le contexte constitutionnel canadien : le partage des compétences

- ✓ Comprendre le partage des compétences issues de la Constitution canadienne entre les divers paliers législatifs (provincial et fédéral) et réglementaires (municipal).
- ✓ Comprendre la structure fédérale/provinciale
- ✓ Comprendre les pouvoirs habilitants des municipalités.

28 septembre : La formation des municipalités

- ✓ Définir ce qu'est une municipalité, comprendre les différentes sortes de municipalités et leurs pouvoirs selon la loi qui les régit, les chartes municipales, les lettres patentes, les décrets et la législation en générale. Le nom des municipalités.
- ✓ Expliquer la structure québécoise (MAMH, CMM/CMQ, agglomérations, MRC, municipalités, cantons, villages, villes, cités, paroisses, arrondissements).
- ✓ Loi sur l'organisation territoriale municipale.
- ✓ Le régime municipal nordique.

5 octobre : L'organisation municipale suite à la réorganisation municipale débutée en l'an 2000

- ✓ Comprendre la réforme du territoire québécois et surtout des grandes régions urbaines comme celles de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.
- ✓ Création de villes, arrondissements, conseil de quartiers (Québec), les villes reconstituées, les autorités régionales (MRC) et les autorités suprarégionales (CM).
- ✓ Création du cadastre rénovée

12 octobre : Jour férié

19 octobre : Période d'activités libres

26 octobre : Les instances gouvernementales et judiciaires impliquées dans le monde municipal

- ✓ La Commission municipale du Québec
- ✓ Le Tribunal administratif du Québec
- ✓ Le MAMH
- ✓ Les tribunaux judiciaires

2 novembre : L'administration municipale

- ✓ Le conseil municipal et le conseil d'arrondissement: sa composition, son rôle, ses responsabilités et son fonctionnement. La nature et l'exercice des pouvoirs.
- ✓ Éthique municipale.
- ✓ Les officiers municipaux.

9 novembre : EXAMEN

16 novembre : Les pouvoirs particuliers des municipalités locales

- ✓ aménagement du territoire,
- ✓ propriété municipale,
- ✓ finances,
- ✓ indicateurs de gestion et fiscalité,
- ✓ Office de la consultation publique de Montréal.

23 novembre : Les pouvoirs des municipalités régionales de comté et agglomérations

- ✓ Le conseil d'une MRC et d'une agglomération,
- ✓ Le préfet,
- ✓ La personnalité juridique,
- ✓ Les pouvoirs généraux.

30 novembre : Le palier supra-municipal – les orientations gouvernementales, les stratégies et les communautés métropolitaines.

- ✓ Outre les municipalités locales et régionales, il existe d'autres intervenants dans la planification du territoire et dans le fonctionnement du système municipal. Pensons au MAMH, l'UMQ, la FMQ, la TQM, la TMR, la CMQ, les CLD, (les CRE), l'AMB, le commissaire au lobby, la CPTAQ et le ministère de la Sécurité publique.

- ✓ Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 – Pour des municipalités et des régions encore plus fortes (Stratégie actualisée)
- ✓ Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020
- ✓ Décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables
- ✓ Les communautés métropolitaines (2), leur rôle et leur fonctionnement, pouvoirs généraux.

7 décembre : (suite)

14 décembre : Révision

21 décembre : EXAMEN FINAL